

Comité de concentration, Technique de l'informatique

Procès verbal

Assemblée du 12/09/07, 15:30

Marc-Etienne propose l'ouverture de l'assemblée.
Vladimir appuie.
Aucune opposition.

Présent à l'assemblée :

Oliver Li Dupuis, 2^{ième} année régulier
Jean-Philippe Groulx-Laroche, 2^{ième} année régulier
Pierre Emmanuel Viau, 2^{ième} année régulier
Marc-Etienne M. Léveillé, 3^{ième} année régulier
Vladimir Lissoubu, 3^{ième} année régulier
Sereineath Khnor, 3^{ième} année régulier
Jean-François Desmarais, 3^{ième} année régulier
Catherine Rosa, 3^{ième} année régulier
François Campeau, 3^{ième} année régulier
Dominique Boutin, 3^{ième} année régulier
Mathieu Labrèche, 3^{ième} année régulier
Mathieu Lemay, 3^{ième} année régulier
Jean-Sébastien Théberge, 3^{ième} année régulier

Marc-Etienne se présente au groupe et explique brièvement de fonctionnement du code Morin. Les étudiants de troisième année se présentent aux deuxièmes années et vice versa.

Marc-Etienne se propose pour présider l'assemblée.
Vladimir appuie.
Adopté à l'unanimité.

Marc-Etienne fait la lecture et propose l'adoption de l'ordre du jour (Annexe 1).
Vladimir appuie.
Adopté à l'unanimité.

1. Élections du bureau exécutif

Marc-Etienne dépose le document « Propositions » (disponible en Annexe 2) au bureau.

Marc-Etienne propose l'adoption de la *Définition des rôles*. (Annexe 2, point 2)
Pierre-Emmanuel appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Marc-Etienne se propose comme président.
Appuyer à l'unanimité.

Vladimir se propose comme secrétaire.
Appuyer à l'unanimité.

Jean-François se propose comme trésorier.
Appuyer à l'unanimité.

2. Définition du comité

Marc-Etienne fait la lecture et propose l'adoption de la *Mission du comité*. (Annexe 2, point 1)
Pierre-Emmanuel appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Activités / Projets organisés

Marc-Etienne fait la lecture du point 3 du document des propositions et justifie les règles décrites.
Marc-Etienne propose l'adoption de la *Procédure d'organisation des activités*. (Annexe 2, point 3)
Vladimir appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Budget

Marc-Etienne informe l'assemblée de ce qu'il sait sur le budget, soit que :

- Un budget doit être rédigé à toutes les sessions
- Il n'est pas certain que nous pourrions avoir de l'argent cette session, étant donné que la table de concertation se déroule en même temps que notre assemblée.

5. Date de la prochaine réunion

Jean-François propose la date de la prochaine réunion le 26 septembre 2007 à 15:30.
Catherine appuie.
Adopté à l'unanimité.

Marc-Etienne propose la levée de l'assemblée.
Catherine appuie.
Adopté à l'unanimité.

Propositions

1. Définition de la mission du comité

- Défendre les intérêts des étudiants en informatique dans les différentes instances du Cégep du Vieux Montréal
- Organiser des activités pédagogiques et sociales
- Réaliser des projets reliés au champ d'étude

2. Définition des rôles

Objectif

Chaque comité de concentration doit avoir trois membres élus formant le bureau exécutif. Ces trois membres sont aussi signataire pour le compte du comité.

Président

- Présider les assemblés de façon ordonnée
- Représenter les étudiants à la table de concertation
- Afficher les dates des assemblés
- S'informer et informer les membres des différents points les concernant

Secrétaire

- Rédiger le procès verbal pendant les assemblés
- Remettre au président une copie du procès verbal dans les 48 heures suivant la réunion

Trésorier

- Rédiger le budget du comité
- Préparer les demandes de subvention, s'il y a

3. Procédure d'organisation d'une activité

- Un étudiant qui désire réaliser une activité ou un projet doit la présenter lors d'une assemblée du comité. Il doit fournir les informations suivantes :
 - Description du projet
 - Ressources matériels et humaine nécessaires
 - Lieu, s'il y a
 - Argent nécessaire
 - Justification des dépenses (une liste avec ce qu'il faut acheter et le coût).
- L'assemblée peut alors voter sur la proposition.
- Si elle est acceptée, un sous-comité est formé.
- Tous les membres du comité peuvent être membre du sous-comité.
- Le sous-comité est responsable de la réalisation du projet.
- Le sous-comité doit présenter au bureau exécutif les factures pour être remboursé.
- Si la somme des factures dépasse la somme demandée à l'assemblée, le sous-comité devra attendre à la prochaine assemblée du comité pour demander une augmentation de la somme permise.